

1. Conseil

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Constatation de la notification de l'avis de convocation
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Travaux publics et services techniques

- 3.1. Appel d'offres sur invitation 2024-069 concernant le déneigement du secteur résidentiel sud (incluant le lac Selby) de Dunham pour 2024-2025
- 3.2. Vente d'équipements et véhicules selon les offres reçues par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)
- 3.3. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les travaux sur les chemins Jordan et McCullough en remplacement de la résolution n° 175-24

4. Culture et promotion touristique

- 4.1. Adhésion de la Ville à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport
- 4.2. Dépôt d'une demande d'aide financière au programme Fonds En Montérégie, on bouge! (FEMOB) concernant le réaménagement du terrain de volleyball

5. Période de questions du public

6. Clôture de la séance

*** PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET DÉCORUM**

1. Le(la) citoyen(ne) qui a reçu le droit de parole du maire doit se nommer avant de poser sa question.
2. La question s'adresse toujours au maire et si le maire juge qu'il est préférable qu'un conseiller(ère) donne la réponse, il lui cédera la parole.
3. Aucun(e) conseiller(ère) ne peut s'adresser au maire, à un autre conseiller(ère) ou à un(e) citoyen(ne), sans l'autorisation du maire.
4. Tout(e) citoyen(ne) qui utilisera un langage abusif sera expulsé(e).
5. Tout(e) citoyen(ne) qui insulte un(e) autre citoyen(ne) qui émet un commentaire sera expulsé(e).
6. Tout(e) conseiller(ère) qui manquera de civisme et/ou de respect à ses pairs ou concitoyens(ennes) sera sanctionné(e) selon le code.
7. Le maire se réserve le droit de mettre un terme à toute discussion qui se prolonge inutilement et/ou à la période de question.